



**SYNDICAT NATIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**
78, rue du Faubourg Saint-Denis
75010 - PARIS
Tél. : 0144799621
Fax : 0142462656
Courriel : sg@snesup.fr

Paris, le 4 juillet 2016

Communiqué de presse du SNESUP-FSU

Contrôle continu intégral : l'expérimentation, sans moyen ni réflexion, tourne court !

C'est lors de la séance commune Comité Suivi Licence (CSL) – Comité Suivi Master (CSM) du 30 juin 2016, que les membres de ces comités émanant du CNESER, ont appris la suppression du point à l'ordre du jour du CNESER du 11 juillet traitant du cadre réglementaire de la mise en place de l'expérimentation du Contrôle Continu Intégral (CCI).

Depuis plus d'un mois, la CPU pousse à la mise en place du CCI en vue de son expérimentation dès la rentrée 2016 au sein d'universités volontaires. Un profond travail de remaniement des maquettes pédagogiques et des modalités d'évaluation afin de mettre en œuvre ce CCI a été conduit par les collègues épuisés par les conditions de travail qui ne cessent de se dégrader et sous la pression des directions des universités soucieuses d'être prêtes pour la rentrée 2016 et donc avant la fermeture des établissements. Or la DGESIP a annoncé lors de ce CSL-CSM que le Ministère accompagnerait bien la mise en place des expérimentations du CCI mais que le cadre réglementaire pour la rentrée 2016 ne changera pas !

Cette suppression de l'ordre du jour, à la dernière minute et sans justification, illustre une fois de plus la conception du dialogue social du gouvernement. Cela témoigne d'un manque de respect envers tous les collègues qui se sont impliqués dans ce lourd travail, à la veille de la fermeture des établissements et sous la pression des équipes de direction. C'est donc à la veille des départs en vacances, qu'il faut revoir l'organisation de la rentrée, les calendriers des formations, certaines avec d'énormes effectifs (plus de 500 étudiant.e.s) et toute l'organisation des formations choisies pour participer à cette expérimentation. Le gouvernement met les collègues dans une impasse.

L'expérimentation, telle que cadrée par le Ministère de l'ESR, ne convient pas au SNESUP-FSU. Elle ne permet pas l'expérimentation et l'exploration des diverses modalités d'une évaluation continue réellement formative. L'expérimentation proposée, sans concertation du CNESER plénier, reflète la motivation première de la CPU : la suppression de la 2^{ème} session réputée superflue avec le Contrôle Continu Intégral (CCI). La 2^{ème} session ne doit pas être supprimée par souci d'économie.

Le SNESUP-FSU regrette vivement que la réflexion sur l'évaluation continue conduite depuis 2014 par CSL ne soit pas présentée au CNESER plénier pour construire le cadre réglementaire de sa mise en place. L'évaluation ne saurait être pensée en dehors des objectifs de la formation et a vocation à être formative.

Les étudiant.e.s doivent pouvoir bénéficier d'une évaluation formative articulée avec un travail suivi et accompagné tout au long du semestre, organisée selon un éventail de modalités (épreuves écrites en temps limité avec ou sans document, sessions sur espace numérique de travail, projets encadrés, travaux pratiques et stage) et fondée sur une formulation préalable et précise des objectifs attendus. La diversité des modalités d'évaluation permettra de mieux tenir compte de la diversité des publics, favorisant ainsi la visualisation des progrès effectués par les étudiant.e.s. et leur réussite finale.

Dans un cadre de CCI, une session finale doit cependant être organisée au profit d'étudiant.e.s n'ayant pas pu être évalué.e.s au cours du semestre. Elle doit alors être précédée d'une période de révisions d'une durée suffisante (2 à 3 semaines minimum), encadrée par l'équipe pédagogique, évaluant les mêmes connaissances que celles du CCI, mais avec des modalités différentes : épreuves écrites de durées plus courtes, sujets portant sur plusieurs matières, oral,

L'évaluation continue, ou encore la mise en œuvre de pratiques d'auto-évaluation, ne s'accommodent pas du manque de moyens humains et financiers touchant tout le cycle licence. Elles ne pourront être étendues que si un référentiel national des tâches tient compte de la multiplication des épreuves et corrections, de l'investissement des enseignant.e.s dans la mise en place de séquences de remédiation, d'un suivi des étudiant.e.s en difficulté par un.e enseignant.e référent.e, de l'implémentation de nouveaux outils, etc.

Le SNESUP-FSU souligne toute l'importance de débattre collectivement des modes d'évaluation et de notation. Il rappelle l'urgence de moyens matériels et humains pour améliorer la réussite des étudiant.e.s.